

N/Réf: OFP/DAL/S.MAR./N° 2034 /19

Casablanca, le 13 SEPT 2019

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIETE

.....

Objet : Concours Architectural n° 83/2019, relatif aux études architecturales et la conduite des travaux du projet de construction de la Cité des Métiers et des Compétences à Agadir.

Monsieur,

Suite à la demande de précisions par un concurrent, concernant le Concours Architectural n°83/2019 cité en objet, nous avons l'honneur de vous communiquer les précisions fournies, à savoir :

Question 1 : Veuillez préciser le nombre de panneaux A0 à rendre, car le fait de ne pas donner un chiffre exact du nombre de panneaux risque de créer une distinction entre les concurrents et par conséquent être considéré comme signe distinctif.

Réponse 1 : L'architecte doit présenter le nombre de panneaux nécessaires pour la bonne compréhension de son projet conformément au paragraphe B-1 de l'article 10 du règlement du concours.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Directeur du Patrimoine

Mohamed SANSSITE